

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 15.10.1991	Date de révision	Date de mise en application 1.11.1991
1. Dénomination de la fonction Préparateur animalier - chef d'équipe Préparatrice animalière - cheffe d'équipe		Code fonction 6.31.017	
2. But de la fonction Diriger, contrôler et participer au travail des préparateurs animaliers d'un secteur défini.			
3. Description de la fonction Outre les activités définies dans la fonction-type de "préparateur animalier/préparatrice animalière", la fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement des préparateurs animaliers dans un domaine d'activité spécifique; - l'organisation des tâches liées à la gestion des élevages d'un secteur du service et la coordination entre les différentes zones d'hébergement; - la participation à la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'expérimentation animale en collaboration avec les chercheurs; - l'application de la loi sur la protection des animaux ainsi que les règlements et procédures en vigueur (commission d'éthique) concernant notamment les autorisations en matière d'expérimentation animale; - la formation pratique des futurs préparateurs animaliers; - la responsabilité des tâches de son domaine ou secteur d'activité; - le remplacement collégial de son supérieur hiérarchique; - l'exécution d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	F	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	32	Total 100